

Ouvrages cintrés

Dispositions générales

Comme pour les ouvrages courants, les travaux ne doivent être entrepris que dans les constructions dont l'état d'avancement met les ouvrages en plaques à l'abri des intempéries.

Les systèmes Placostil® permettent la réalisation de plafonds, de cloisons ou de doublages (demi-cloisons) cintrés.

Les rayons de cintrage dépendent :

- du type et de l'épaisseur des plaques utilisés :
 - plaques pleines (BA 6, BA 10 ou BA 13),
 - plaques Gyptone® perforées (Line 7, Line 6 SP, Quattro 41 SP, Quattro 42 SP, Quattro 46 SP, Quattro 47 SP, Sixto 63 SP, Sixto 65 SP).
- du type de pose retenu :
 - pose des plaques à l'état sec,
 - pose des plaques à l'état humide après immersion,
 - pose des plaques à l'état humide après immersion et préformage sur gabarit.

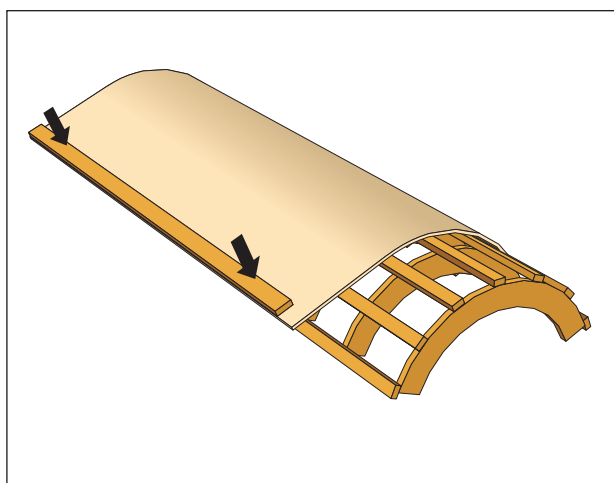
Sauf cas particulier, le cintrage est réalisé dans le sens longueur des plaques.

Rayon minimum de cintrage des plaques

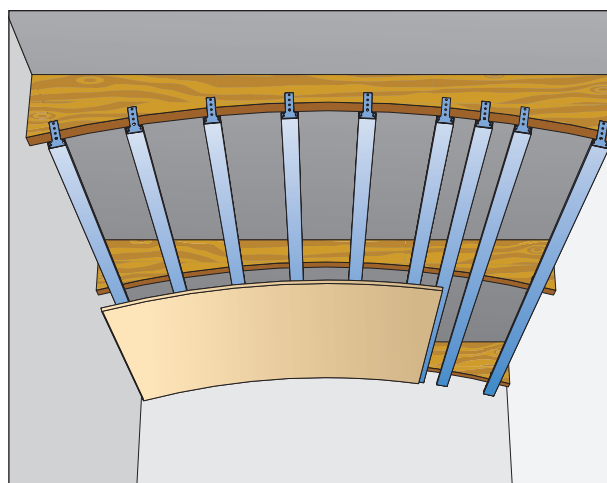
TYPE DE PLAQUE		TYPE DE POSE			
		Epaisseur plaque	Etat sec	Etat humide (1)	Etat humide et préformage (2)
Pleine	Placoplatre® BA 6	6 mm	0,90 m	0,65 m	0,40 m
	Placoplatre® BA 10	9,5 mm	1,60 m	1,20 m	0,70 m
	Placoplatre® BA 13	12,5 mm	2 m	1,50 m	0,90 m
Perforée	Gyptone® Line 7	6 mm	0,90 m	0,65 m	0,40 m
	Gyptone® Line 6 SP Gyptone® Quattro 41 SP, 42 SP, 46 SP, 47 SP Gyptone® Sixto 63 SP, 65 SP	12,5 mm	2 m	1,50 m	1,20 m

(1) Temps d'immersion des plaques : épaisseur 6 mm : 2 minutes ; épaisseur 9,5 mm : 3 minutes ; épaisseur 12,5 mm : 4 minutes.

(2) Immersion des plaques et mise en forme sur gabarit.



Plaque mise en forme sur gabarit.



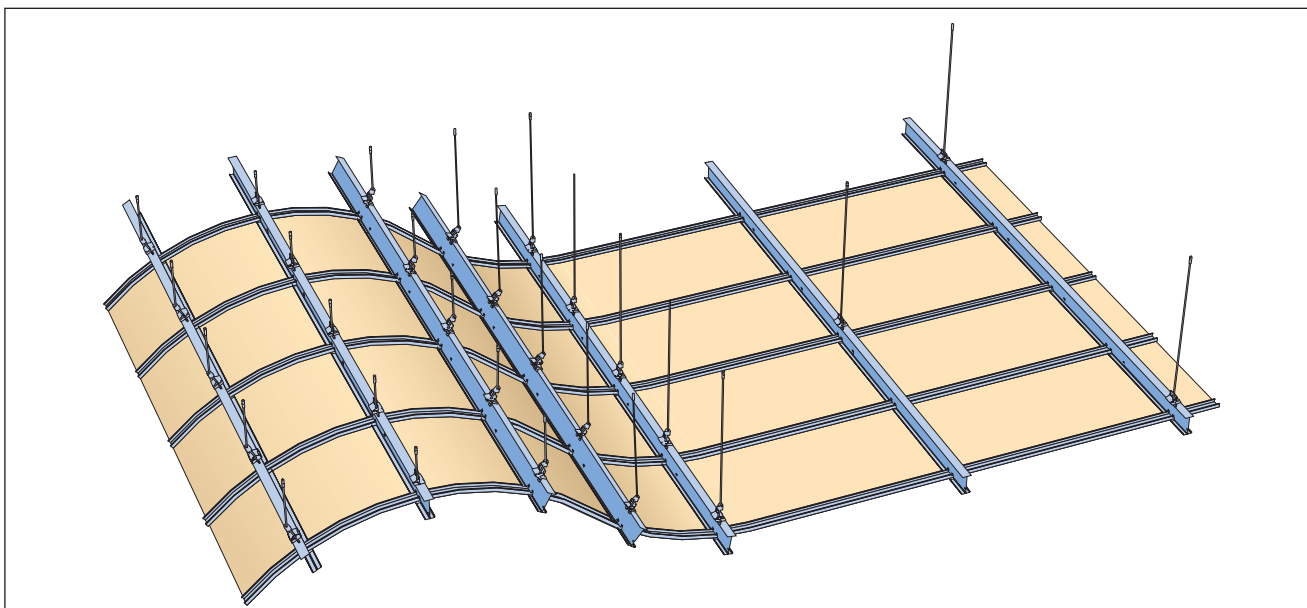
Voûte surbaissée.

Ouvrages horizontaux

La mise en œuvre des plaques nécessite la réalisation, en sous-face des structures supports (charpente ou plancher), d'une ossature intermédiaire généralement constituée de profilés et de suspentes Stil® F 530.

La disposition des lignes d'ossatures dépend du projet à réaliser. Elles peuvent être :

- fixées directement par l'intermédiaire de suspentes Stil® F 530 sur des formes reprenant celles de l'ouvrage à réaliser,
- cintrées à l'aide de la cintreuse F 530 (mise en forme concave ou convexe des profilés - rayons inférieurs à 0,40 m) et fixées sous les structures supports par l'intermédiaire des accessoires Placoplatre®.



Comme pour les ouvrages standard, les ouvrages cintrés doivent supporter, à rupture, **le poids propre du plafond (plaques et ossatures) et une surcharge de 20 kg/m²** (poids de l'isolation, des effets moyens dus au vent et charges ponctuelles correspondant aux fixations éventuelles d'objets sur l'ossature) affectés d'un coefficient de sécurité de 3.

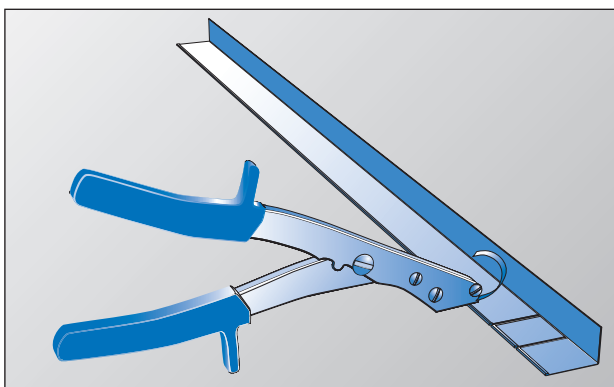
L'entraxe entre les lignes d'ossatures est de :

- 0,40 m pour les montages effectués à sec,
- 0,30 m pour les autres types de montages.

Les plaques sont toujours posées perpendiculairement à joints droits ou à joints croisés et vissées sur les lignes d'ossatures.

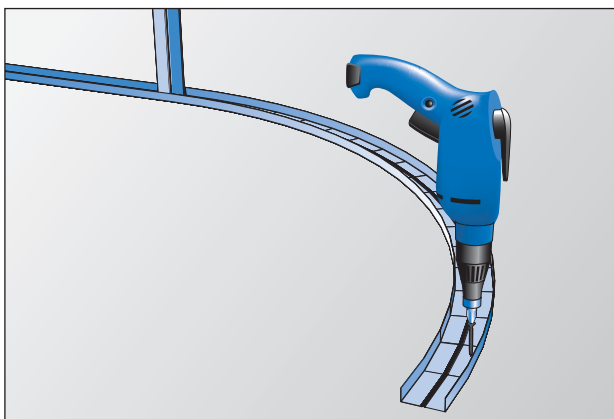
Ouvrages verticaux

Au droit des parties cintrées, les cornières ou les ailes des rails haut et bas des cloisons et doublages sont découpées au pas de 10 cm afin de permettre leur mise en forme. Les cornières ou les rails sont ensuite fixés mécaniquement sur leurs supports au pas de 0,60 m dans les parties droites et au pas de 0,30 m dans les parties cintrées.



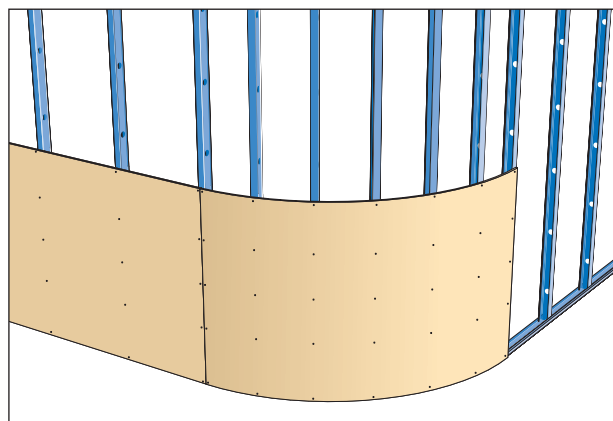
Au droit des parties cintrées, les montants simples ou doublés dos à dos sont disposés au pas de :

- 0,40 m pour les montages effectués à sec,
- 0,30 m pour les autres types de montages.



Au droit des parties cintrées, les plaques sont de préférence posées horizontalement afin de raccorder, si possible, les bouts de plaques en partie plane des ouvrages.

Dans le cas d'ouvrages à double parement, les joints verticaux et horizontaux sont décalés.



Les caractéristiques techniques des ouvrages cintrés (résistance au feu, isolation acoustique...) ne peuvent pas être assimilées à celles des ouvrages courants. Elles doivent, lorsque nécessaire, faire l'objet d'une étude particulière.

Les recommandations relatives au traitement des joints, à l'application des finitions et aux accrochages sont identiques à celles applicables aux ouvrages courants.



Santé, Environnement

Les produits Placo® utilisés dans les ouvrages de ce document apportent des garanties à l'utilisateur en matière de Santé, Sécurité et Environnement.

2008/Cette documentation technique annule et remplace les précédentes. Assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Toute utilisation ou mise en œuvre des matériaux non conforme aux règles prescrites dans ce document dégage le fabricant de toute responsabilité, notamment de sa responsabilité solidaire (art.1792-4 du code civil). Consulter préalablement nos services techniques pour toute utilisation ou mise en œuvre non préconisée. Les résultats des procès-verbaux d'essais figurant dans cette documentation technique ont été obtenus dans les conditions normalisées d'essais.

Les photos et illustrations utilisées dans cet ouvrage ne sont pas contractuelles. La reproduction, même partielle, des schémas, photos et textes de ce document est interdite sans l'autorisation de Placoplatre (Loi du 11 mars 1957).

Placoplatre : S.A. au capital de 10 000 000 € - R.C.S. Nanterre B 729 800 706
34, avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes Cedex - Tél. : 01 46 25 46 25 - Fax : 01 41 38 08 08

